

Conseil Intercommunal de la Région de Nyon

COMMISSION DES FINANCES (COFIN) – RAPPORT PRÉAVIS 58-2020 BUDGET 2021

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La COFIN, formée de MM. Walter Baumgartner, Francis Costiou, Bruno Dard, Frédéric Guilloud, Tony Hinder, et Laurent Kilchherr (M. Christian Graf excusé), s'est réunie par visioconférence le 27 octobre puis le 2 novembre 2020 pour l'étude budget 2021 en présence de Mme Chantal Landeiro, de M. Boris Mury et de M. David Saugy de Région de Nyon. Elle s'est ensuite réunie à huis clos le 6 novembre.

Comptes de fonctionnement 2021 par rubrique (en complément de ce qui est mentionné dans le préavis que nous ne reprendrons pas dans ce rapport par souci de concision) :

10. Autorités

100 ss et 101 ss

A noter que le système de vote électronique n'est pas pris en compte dans le budget. Il sera soumis par préavis en 2021.

11. Administration

110. 3652 Soutiens Réguliers

Le CODIR a décidé, sans passer par un préavis, une participation annuelle de CHF 8'000 au Conseil des Jeunes. Cette participation correspond à ce qui a été accordé en moyenne entre 2017 et 2020 (via le préavis 24-2017).

110.4356 Facturation à des tiers

Les CHF 60'000 se décomposent en :

- Télé-Dôle : CHF 30'000
- SOFREN : CHF 5'000
- Communes non membres : CHF 25'000.

Des conventions seront signées avec les Communes non membres pour les études pour lesquelles le Canton confie des missions à Région de Nyon. Ces Communes seront en principe facturées une fois et demie le coût moyen de la Région.

12. Communication et Monitoring

120.3184 Communication et partenariat Médias

Le CODIR prévoit une participation de CHF 61'500, en baisse par rapport à 2020 qui se répartit comme suit :

- CHF 29'500 publicité journaux (La Côte, 24 heures)
- CHF 8'250 publicité NRTV (y compris frais d'agence pour la conception)
- CHF 6'100 publicité affiches
- CHF 2'450 publicité flyers et réseaux sociaux
- CHF 15'200 autres frais (rapport annuel, déco vitrine etc...)

13. Service du personnel

130 ss

Le budget correspond à 11.8 Equivalent Temps Plein (ETP), y compris un boursier interne pour 40% en comparaison des 12.9 ETP en 2019.

14. DISREN

140.4350 Imputation des frais du personnel

Les frais de personnel de CHF 77'100 imputés sur les préavis DISREN se répartiraient ainsi :

		Part Solidaire	Frais admin selon Préavis	Frais admin pour 2021
39-2019	Extension Usine à Gaz	578 389	35 000	24 500
42-2019	Maison des vins de la Côte	656 273	30 750	21 525
43-2019	Aménagements cyclables traversée Perroy	204 383	16 000	11 200
XX	Préavis 2021			19 875
TOTAL			81 750	77 100

Nous recommandons au CODIR que les frais de personnel assignés aux préavis DISREN soient reportés séparément dans le bilan. **N'ayant pas de vision sur les Préavis DISREN à venir en 2021, la COFIN s'interroge sur la façon dont elle sera amenée à être consultée pour statuer si les préavis DISREN sont bien conformes au budget sur la partie allocation des frais de personnel.**

15. Affaires culturelles

150.3650 Conventions

Le budget de CHF 280'000 se décompose comme suit :

- FAR° : CHF 60'000 (+ 30'000 FRET) baisse de CHF 20'000 par rapport au préavis 38-2018
- Théâtre de Rolle : CHF 40'000 (+ 30'000 FRET) en ligne avec le préavis 17-2017
- Usine à Gaz : CHF 40'000 (+ 30'000 FRET) en ligne avec le préavis 60-2020 non encore voté
- Visions du Réel : CHF 20'000 (+ 30'000 FRET) en ligne avec le préavis 50-2019

La COFIN souhaite également souligner au Conseil **que l'acceptation du budget vaut pour approbation du montant maximal du soutien à ces institutions culturelles** mais que ces montants seront éventuellement revus à la baisse en fin d'année notamment si la situation sanitaire ne permettait pas la réalisation complète des programmes prévus.

16. Tourisme

160.3650 Conventions

La validation du budget de CHF 870'000 revient à valider la participation maximale de la Région à Nyon Région Tourisme (NRT) des deux premiers points ci-dessous :

- NRT (FRET): CHF 335'000
- NRT (Part Régionale à supporter par le FRET exceptionnellement en 2021) : CHF 119'700
- Participation des 4 Communes sièges d'Office du Tourisme à NRT : CHF 417'500.

Le tout ayant été arrondi à CHF 870'000.

La participation annuelle du FRET à NRT devrait être selon la convention signée entre NRT, les quatre communes sièges et la Région, de 38.5% de l'intégralité des taxes de séjour. Ce montant devrait donc être dans le budget de CHF 382'500 au lieu des CHF 335'000 prévus. Il est donc possible que si les taxes de séjour budgétées se réalisent, les CHF 47'500 manquants soient prélevés, eux, aussi sur le FRET.

Dans le passé, la Région contribuait à hauteur de CHF 127'000 en supplément à NRT sur son budget de fonctionnement (donc financé via les cotisations des communes). Suite au départ de certaines communes de la Région, ce montant a été revu à la baisse à CHF 119'700. Le CODIR propose dans son budget que cette somme ne soit exceptionnellement pas financée via les cotisations mais par le FRET, en sus des 38.5% des taxes de séjour mentionnés plus haut. **La COFIN attire l'attention sur le fait que ceci devra être validé par la Commission du Tourisme dans le cadre du budget du FRET, validation qui malheureusement n'aurait lieu qu'après le vote du présent budget (mi-décembre).**

17. Sports

170 ss

La COFIN prend acte de l'ajout l'enveloppe de CHF 50'000 pour le soutien au Sport

18. Mobilité

180.3651

La COFIN s'est interrogée sur les CHF 70'000 prévus au budget en soutien aux vélos en libre-service (VLS). Il s'agit en effet d'une participation aux frais de fonctionnement. **Elle a reçu l'assurance de la responsable des Finances que le CODIR allait proposer d'amender son budget pour passer cette somme via préavis. Si ce n'est pas le cas, elle demandera cet amendement.**

19. Transports publics

190ss

RAS

21. Participations

210ss

RAS

22. Service financier

220ss

La COFIN souhaite souligner l'augmentation des imputations de frais de personnel (Secrétaire Général + embauche d'un boursier à 40%) qu'elle juge plus qu'opportune afin de renforcer les efforts effectués pour rendre les comptes plus transparents, notamment dans la gestion des préavis et des fonds dédiés. Avec cette structure, **la COFIN espère être enfin en mesure de produire avant la fin de la législature le rapport sur les fonds dédiés qu'elle avait promis au Conseil.**

23. Amortissement

La COFIN tient à souligner que suite à ses demandes, le CODIR a fait l'effort de clôturer une partie des anciens préavis extra budgétaires en 2020 et donc que le budget 2021 prévoit des amortissements supplémentaires. Elle prend note que le préavis 40-2014 est amorti sur seulement 5 ans alors que le préavis prévoyait une durée de 20 ans qui lui paraît déraisonnable pour un corridor biologique.

Elle a reçu l'assurance, une fois la répartition des frais juridiques liés au préavis 10-2012 concernant l'extension des vélos en libre-service de Rolle à Coppet, que celui-ci serait clôturé en 2020 avec un montant estimé à CHF 90'000 et donc déprécié sur 5 ans dès 2021. Elle propose donc d'amender le budget de CHF 18'000 sur le compte amortissement 230.3315 (de CHF 165'000 à CHF 183'000).

Après revue des préavis encore ouverts en 2020, elle fait la demande à la responsable des Finances du CODIR que les préavis qui sont mis au bilan et qui concernent des participations à des frais de fonctionnement annuels (par exemple réseaux OQE, participation au budget du grand Genève) soient amortis immédiatement selon la durée de la participation et non une fois que le préavis est clôturé, ce qui décale par trop dans le temps les charges dans les comptes. Elle tient également à souligner que les amortissements des préavis passés vont augmenter de manière significative à partir de 2022 (environ CHF 150'000).

Elle souhaite par ailleurs que les préavis qui mentionnent un calendrier de réalisation soient clôturés dans l'année prévue par le préavis avec si nécessaire un nouveau dépôt de préavis. Ceci évitera que des frais additionnels sans relation directe ne soient imputés sur des préavis non clôturés.

Autofinancement

La COFIN tient à mentionner que la marge d'autofinancement dans le préavis de la partie fonctionnement de la Région n'est pas de CHF 165'000 mais de CHF 185'500 (qui est celle mentionnée dans l'annexe 3 du même préavis).

Conclusion

Le budget présenté est de nouveau déficitaire. Toutefois, des efforts ont été consentis (sur les frais de communication et de personnel notamment). Un soutien au Sport a été ajouté (+CHF 50'000) ainsi que la constitution d'un fond « études et investissement » de CHF 80'000 pour préavis futurs extra budgétaires grâce à la demande exceptionnelle de prise en charge par le FRET de la contribution régionale à NRT pour CHF 119'700 conditionné à l'aval de la Commission du Tourisme.

Elle prend acte de la volonté du CODIR de déposer l'amendement du compte 180.3651 de CHF 70'000 à CHF 0 (par le CODIR ou la COFIN si le CODIR ne déposait pas cet amendement).

Ayant reçu l'assurance, une fois la répartition des frais juridiques liés au préavis 10-2012 concernant l'extension des vélos en libre-service de Rolle à Coppet, que celui-ci serait clôturé en 2020 avec un montant estimé à CHF 90'000 et donc déprécié sur 5 ans dès 2021, la COFIN propose d'amender le budget de CHF 18'000 sur le compte amortissement 230.3315 (de CHF 165'000 à CHF 183'000).

Si ces deux amendements étaient soutenus par le Conseil, la perte au budget 2021 ainsi amendé serait ramenée à CHF 7'500 (au lieu des CHF 59'500 initialement prévus).

Si nous avons pu constater lors de notre deuxième séance l'avancée des efforts pour nous présenter un statut des fonds dédiés, ces travaux ne sont malheureusement pas finis. En conséquence, nous ne pouvons vous présenter de rapport à ce sujet mais avons reçu l'assurance que nous aurions les informations demandées avant la fin de la législature.

Nous avons également reçu l'information que notre demande de savoir si le cautionnement des investissements par la Région devait être pris en compte pour tout ou partie dans les dettes de la Région avait été adressée au Préfet qui l'a renvoyé à l'Etat. Nous attendons donc sa réponse. Nous sommes toujours aveugles quant à vous confirmer avec le présent budget le niveau réel d'endettement de Région de Nyon hormis sur le fait que sur les 2 millions d'endettement que nos statuts prévoient, une partie importante est déjà engagée suite aux 3 préavis que nous avons acceptés lors de notre dernier Conseil.

La COFIN tient cependant à souligner qu'une vraie réflexion s'impose sur la façon dont la Région remplit ses missions et comment elle les finance, et réitère que nous devons rester prudents dans les engagements à venir si nous ne souhaitons pas une augmentation significative des cotisations de nos Communes à la Région.

Nous vous recommandons d'accepter le budget tel qu'amendé.

La Rippe, le 8 novembre 2020

Pour la Commission des Finances,

Walter Baumgartner

Francis Costiou

Bruno Dard

(Rapporteur)

Frédéric Guilloud

Anthony Hinder

Laurent Kilchherr